



Union Départementale des Associations Familiales  
Institution reconnue d'utilité publique  
codifiée par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)  
Agréée en éducation et conseil familial  
selon les dispositions de l'article L 213-2 du CASF

## S.I.S.T.F

Service d'Information  
et de  
Soutien aux Tuteurs Familiaux

des professionnels  
à l'écoute des Familles



# L'I.S.T.F

## C'est quoi ?

**Un service où des professionnels sont à votre écoute pour :**

- répondre à vos questions (juridiques, techniques, relationnelles)
- vous informer
- entendre vos inquiétudes et vos difficultés

## Pour qui ?

**Toute personne concernée par une mesure de protection**

(tuteurs familiaux désignés ou appelés à l'être, professionnels, bénévoles...)

## Pourquoi ?

- Informer en amont d'une mesure de protection, pendant son exercice et jusqu'à son terme.
- Apporter un soutien technique (inventaires, requêtes, compte de gestion, courriers....).
- Orienter vers les partenaires et services compétents.
- Proposer un espace bienveillant de parole et de réflexion dans des situations relationnelles complexes.

## Comment ?

Les demandes examinées par des mandataires judiciaires à la protection des majeurs :

- Entretiens téléphoniques
- Rencontres à l'Udaf ou au domicile
- Permanences dans les tribunaux

## Où ?

**Accueil téléphonique** au 04 50 24 36 37

du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00  
le vendredi de 9h00 à 12h00

**E-mail :** [udaf74@udaf74.unaf.fr](mailto:udaf74@udaf74.unaf.fr)

**Accueil gratuit**